

PLACEMENTS

Deux fonds permettent
de **réduire l'ISF**

▲ Payer moins d'ISF, c'est le rêve de bien des Français. Ils ont un nouveau moyen de réduire l'impôt à payer en investissant dans des PME, qu'ils le fassent directement ou indirectement via des FIP (fonds d'investissement de proximité). Si l'investissement est direct, la réduction d'impôt atteint 75 % des investissements (dans la limite de 50 000 euros). Par l'intermédiaire d'un FIP « ISF », le taux est de 50 % sur la partie investie en titres non cotés (dans la limite de 10 000 euros). Pourtant, l'offre se fait attendre. À ce jour, seuls deux FIP de ce type ont reçu l'agrément de l'AMF, les souscripteurs ayant jusqu'en juin pour investir et diminuer leur ISF 2008. Pourtant, selon Thibaut de Roux, associé d'entrepreneur venture, qui vient de lancer un fonds, « *les particuliers bénéficient désormais d'un produit d'épargne de qualité, diversifié, dont la vocation est double : investir dans des PME non cotées à fort potentiel de croissance dans leur propre région et bénéficier de plusieurs réductions d'impôt d'ici la fin de l'année. Ils peuvent en effet, à partir d'une même souscription, réduire à la fois leur ISF et leur impôt sur le revenu.* »

C. P.